

UE Libres

Semestres pairs



L'offre de formation en Licence comprend des unités d'enseignement (UE) obligatoires et des unités d'enseignement libres (dites « UE libres »).

Ces UE libres, transversales ou disciplinaires, sont destinées à vous permettre d'explorer d'autres champs disciplinaires et/ou à vous ouvrir à d'autres activités. Dans la plupart des cas, c'est donc dans une autre formation que celle de votre inscription principale que vous choisirez cette UE libre.

Lors de votre cursus de licence **vous devrez choisir 1 UE libre par semestre à l'exception des semestres 1 et 6**. Cette UE est librement choisie au sein d'un catalogue proposé sur chacun des sites de l'UPPA.

« **Les étudiants ayant un semestre de retard en L1 (S2) ou en L2 (S4) pourront également faire le choix d'une UE libre si elle fait partie des UE non acquises.**

Si 1 UE libre a déjà été validée précédemment, l'étudiant ne pourra la choisir de nouveau.

A cette fin, une offre d'UE libres très diverses vous est proposée. Les UE Libres ne sont pas ouvertes systématiquement sur tous les semestres. Il convient donc de bien lire la rubrique SEMESTRE qui indique très précisément les semestres concernés. Chaque UE libre a une capacité maximale d'accueil. Pour certaines UE Libre des prérequis sont indispensables.

« **Consultez impérativement le catalogue avant de procéder à votre inscription.**

Les UE libres des semestres pairs (S2 et S4) débuteront :

- * Sur le campus de Montauray (Anglet) : à compter du 14 janvier 2019.
- * Sur le campus de Pau et de la Nive (Bayonne) : à compter du 21 janvier 2019
- * Sur le campus de Tarbes : à compter du 14 janvier 2019

Consultation des UE libres

Je consulte le catalogue des UE libres (à partir du 10 janvier)

Inscription à une UE libre

L'inscription aux semestres pairs sera ouverte du **lundi 14 janvier 2019 (7h) au mercredi 30 janvier 2019 (23h)**

Je m'inscris à une UE libre (à partir du 14 janvier)

Pour cela, identifiez-vous :

- * soit avec votre compte UPPA
- * soit avec votre **numéro d'étudiant** et votre **code INE** qui figurent sur votre certificat de scolarité.

« *Pendant cette période (14 au 30 janvier), vous pourrez modifier votre choix en ligne en fonction des places disponibles ; passé ce délai, tout changement de pré-inscription ne sera plus possible cette année que ce soit en ligne ou en présentiel.*